Informations de base

1997/2263(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Coordination des politiques économiques en 3ème phase de l'UEM **Subject** 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	GASÒLIBA I BÖHM Carles-Alfred (ELDR)	13/10/1997

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2053	1997-12-01
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2044	1997-11-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/09/1997	Publication du document de base non-législatif	N4-0574/1997	Résumé
06/11/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/11/1997	Débat au Conseil		
26/11/1997	Vote en commission		Résumé
26/11/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0378/1997	
01/12/1997	Débat au Conseil		
04/12/1997	Débat en plénière		
04/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		
22/12/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2263(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)

Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/09479

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0378/1997 JO C 388 22.12.1997, p. 0003	26/11/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0599/1997 JO C 388 22.12.1997, p. 0013-0036	04/12/1997	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	04832/1997	08/12/1997	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	N4-0574/1997	22/09/1997	Résumé

Coordination des politiques économiques en 3ème phase de l'UEM

1997/2263(COS) - 04/12/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Carles-Alfred GASOLIBA I BÖHM (ELDR, E), le Parlement européen estime que la cohésion et la stabilité de l'Union européenne rendent indispensable une convergence croissante en termes réels des économies des Etats membres, qui repose notamment sur la coordination de leurs politiques économiques. Le renforcement d'une telle coordination devrait s'effectuer selon trois axes principaux: - permettre la mise en place d'une politique économique cohérente et efficace au niveau de l'Union; - garantir un débat public démocratique sur les choix économiques européens; - améliorer le processus décisionnel, son efficacité et sa transparence. Le Parlement propose que la recommandation sur les grandes orientations de politique économique: - garantisse que le pilier monétaire de l'UEM soit contrebalancé par un pilier économique; - détermine des objectifs d'orientation concernant l'emploi, l'inflation, les dépenses publiques d'investissement afin de constituer un policy mix favorable à la croissance et à l'emploi; - intègre les politiques économiques liées au marché intérieur; - tienne compte des orientations définies lors de l'élaboration des lignes directrices pour l'emploi. Le Parlement prend acte de la possible création d'un Conseil de l'euro, mais s'inquiète de la nature intergouvernementale de cette proposition et demande que la Commission participe à ce Conseil dans la plénitude de ses compétences, quand bien même ses structures seraient informelles. Le Parlement souligne que le renforcement de la coordination des politiques économiques doit aller de pair avec un meilleur contrôle démocratique. Il plaide en particulier pour sa participation formelle et active au processus de contrôle de la gestion de l'UEM. Il réclame l'ouverture d'un véritable dialogue entre les partenaires sociaux au sujet des orientations économiques, passant, par exemple, par la mise sur pied d'une Conférence annuelle réunissant les deux partenaires du monde économique qui auraient ainsi l'occasion d'émettre un avis sur les grandes orientations économiques envisagées. Enfin, il demande aux Etats membres d'aménager au niveau national les meilleures conditions de la participation des parlements nationaux aux délibérations relatives à la définition des grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté.

Coordination des politiques économiques en 3ème phase de l'UEM

1997/2263(COS) - 22/09/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: la présente note au Comité monétaire vise l'amélioration de la coordination des politiques économiques en phase 3 de l'Union économique et monétaire. CONTENU: en réponse au mandat du Conseil européen d'Amsterdam, la Commission et le Conseil ont progressé dans leurs discussions sur les moyens d'améliorer la coordination des politiques économiques durant la phase 3 de l'UEM. Ces discussions ont révelé un large consensus sur un certain nombre de points: 1) il existe un réel besoin pour une coordination renforcée des politiques économiques dans le respect des principes et des procédures prévues par le traité; 2) le traité fournit déjà une gamme étendue d'instruments pour mener à bien une telle coordination; 3) le Conseil ECOFIN doit demeurer le pivot de la coordination économique; 4) les pays participants à la zone euro devraient pouvoir se rencontrer sur une base informelle en vue de discuter de questions présentant un intérêt particulier pour ces pays. Il importe dès lors d'aller de l'avant et de dégager des solutions en vue de rendre plus efficaces les instruments et les procédures de coordination déjà prévues, de renforcer le rôle de coordination du Conseil ECOFIN, et de déterminer quels pourraient être le rôle, le contenu et les modalités des réunions informelles entre les pays participants à la zone euro.